

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Marché public de fournitures :
ACQUISITION DE MATERIELS SCENIQUES-LUMIERE POUR LE CENTRE DRAMATIQUE
NATIONAL DE NORMANDIE-ROUEN**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
21 septembre 2018 à 14h30**

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC

Le Centre Dramatique National de Normandie-Rouen,
Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Immatriculé au RCS ROUEN sous le numéro 799 249 263
Dont le siège social est sis 48, rue Louis Ricard 76176 ROUEN cedex 1
Représenté par David Bobée, Directeur
Téléphone : 02 35 89 63 41
Télécopie : 02.33.36.52.07

ARTICLE 2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Etendue de la consultation et procédure

Le présent marché est lancé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2 – Nature du marché : objet – lot unique

Le présent marché a pour objet l'acquisition de matériels scéniques-lumière pour Le Centre Dramatique National de Normandie-Rouen.

Le présent marché est composé d'un lot unique
- Matériel lumière

2.3 – Opérateur économique

Le marché est conclu avec un opérateur économique unique ou avec un groupement.

2.4 – Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas prévues.

2.5 – Liste des documents de la consultation

La liste des documents de la consultation (ensemble des documents fournis aux candidats par l'acheteur public afin de définir ses besoins et de décrire les modalités de la procédure de passation) est la suivante :

- l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ;
- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) commun à l'ensemble des lots ;

Petit-Quevilly / Théâtre de la Foudre - Rue F. Mitterrand - BP 14 - 76141 PETIT-QUEVILLY CEDEX - Tél. 02 35 72 67 55

Rouen / Siège social du CDN / Théâtre des 2 Rives - 48 rue Louis Ricard - 76176 ROUEN CEDEX 1 - Tél. 02 35 89 63 41

Mont-Saint-Aignan / Centre culturel Marc Sangnier (Hors les murs) - 61 rue Pasteur - 76130 MONT-SAINT-AIGNAN - Tél. 02 35 74 18 70

Siret 799 249 263 00010 – APE 9001Z – Licence d'entrepreneur de spectacles : n° 1-1073857, 1-1073878, 2-1073854, 3-1073856

N° TVA intracommunautaire : FR48799249/263

2.6– Modifications des documents de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du ou des document(s) modifié(s) sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.8 - Délai de livraison

Les matériels scéniques doivent être obligatoirement livrés ou installés sur site au plus tard pour la semaine 42, soit à partir du 15 Octobre 2018.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats ont à produire, dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française, et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après).

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

3.1 – Eléments nécessaires à la sélection des candidatures : sous-dossier « candidature »

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate doit produire les pièces suivantes réunies au sein d'un sous-dossier « candidature » :

- Une lettre de candidature, établie au moyen éventuellement de l'imprimé DC1 (joint aux documents de la consultation) ou sur papier libre, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de co-traitance ;
- Le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne signataire habilitée à engager le candidat : le candidat doit fournir **l'ensemble** des délégations de pouvoirs ou un extrait Kbis mentionnant la personne signataire ;

- Une déclaration sur l'honneur, établie au moyen éventuellement de l'imprimé DC1 (joint aux documents de la consultation) pour justifier que le candidat ne fait pas l'objet des interdictions de concourir. Le candidat déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun cas d'interdiction de soumissionner en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction) ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois dernières années disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, établie au moyen éventuellement de l'imprimé DC2 (joint aux documents de la consultation).

En cas de sous-traitance :

En cas de présentation des sous-traitants dès la remise des candidatures, l'enveloppe comporte une chemise par entreprise, regroupant pour chaque sous-traitant les mêmes pièces que celles demandées pour chaque candidat sauf la lettre de candidature.

La déclaration de sous-traitance, annexe à l'AE (formulaire DC4 – dernière mise à jour au 25 août 2014 – à récupérer sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj>) devra être dûment complétée et incluse dans le dossier « offre ».

En cas de cotraitance :

L'enveloppe comporte une chemise par entreprise, regroupant pour chaque cotraitant les mêmes pièces que celles demandées pour chaque candidat.

3.2 – Éléments nécessaires au choix de l'offre : **sous-dossier « offre »**

Pour le choix de l'offre, les soumissionnaires doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « offre » :

- l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, dûment complété et daté. En cas de groupement conjoint, il doit également être précisé le montant de la prestation dû à chaque cotraitant ;
- le détail du prix fixé à l'acte d'engagement (devis) du soumissionnaire ;
- un mémoire technique comprenant pour tous les lots : les fiches techniques du matériel proposé (méthode d'installation, compatibilité et adaptabilité au matériel existant), les conditions de livraison, le détail des services de garantie et de maintenance

Petit-Quevilly / Théâtre de la Foudre - Rue F. Mitterrand - BP 14 - 76141 PETIT-QUEVILLY CEDEX - Tél. 02 35 72 67 55

Rouen / Siège social du CDN / Théâtre des 2 Rives - 48 rue Louis Ricard - 76176 ROUEN CEDEX 1 - Tél. 02 35 89 63 41

Mont-Saint-Aignan / Centre culturel Marc Sangnier (Hors les murs) - 61 rue Pasteur - 76130 MONT-SAINT-AIGNAN - Tél. 02 35 74 18 70

Siret 799 249 263 00010 – APE 9001Z – Licence d'entrepreneur de spectacles : n° 1-1073857, 1-1073878, 2-1073854, 3-1073856

N° TVA intracommunautaire : FR48799249/263

Le candidat peut fournir toutes les pièces techniques, notices et certifications qu'il juge utile pour justifier ou compléter les éléments cités ci-dessus.

Tous les matériels fournis au Centre Dramatique National de Normandie-Rouen doivent répondre aux normes européennes et françaises en vigueur.

ARTICLE 4. CHOIX DES CANDIDATS – JUGEMENT DES OFFRES

4.1 – Choix des candidats

Critères de sélection des candidatures : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles des candidats.

4.2 – Jugement des offres

Les offres seront jugées en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix 30 %
- Qualité /Valeur Technique 50%
- Empreinte carbone 10 %
- Services après ventes 10 %

4.3 - Conditions de mise en œuvre des critères

La **valeur technique** est appréciée en fonction du mémoire technique selon les critères suivants :

- Qualité du matériel proposé
- Complémentarité et adaptation au matériel existant

Le **prix** est apprécié en fonction du prix global et forfaitaire fixé par le soumissionnaire dans l'acte d'engagement.

L'empreinte carbone est appréciée en fonction du volume de CO2 émis pour livrer les fournitures. Attentif à la préservation de l'environnement, Le Centre Dramatique National de Normandie-Rouen privilégie une empreinte carbone faible.

Les services après-vente sont appréciés en fonction de leur quantité, de leur qualité (garantie, maintenance, etc.) et de leur réactivité (délai d'intervention, réparation, remplacement).

Si le soumissionnaire présente une offre variable, son offre sera rejetée.

4.4 – Offre anormalement basse

En cas d'offre paraissant anormalement basse, le pouvoir adjudicateur exige que le(s) soumissionnaire(s) justifie(nt) le prix proposé dans l'offre puis apprécie la pertinence des informations fournies, afin de prendre une décision motivée d'admission ou de rejet.

4.5 – Phase de négociation éventuelle et fin

Le pouvoir adjudicateur peut décider de procéder à une phase de négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dont l'(es) offre(s) à l'ouverture des plis sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. La négociation a pour objet d'optimiser l'(es) offre(s) sans pouvoir modifier les clauses substantielles du contrat et notamment les choix techniques fondamentaux.

Elle peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Elle peut prendre différentes formes (échanges écrits de proposition ou entretiens).

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur décide de ne pas négocier, le marché public sera attribué sur la base des offres initiales.

Après analyse des propositions et des réponses à l'éventuelle phase de négociation, et lorsque le pouvoir adjudicateur estime avoir obtenu une offre répondant à l'objet de la consultation, il notifiera le marché à l'attributaire.

Le pouvoir adjudicateur informe par ailleurs les autres candidats ayant transmis des offres, qu'ils n'ont pas été retenus.

ARTICLE 5. CONDITION DE RETRAIT ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les documents de la consultation peuvent être retirés gratuitement sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>

Pour accéder à la plate-forme de dématérialisation, le candidat est libre de s'identifier ou non. Son identification (coordonnées, adresse électronique et nom d'un correspondant) lui permet d'être tenu informé automatiquement via la plate-forme des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation. Si le candidat choisi de télécharger les documents de la consultation de manière anonyme, il ne sera pas tenu informé des modifications et des précisions.

Le candidat doit vérifier que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

Il est porté à l'attention des candidats que l'adresse mail qu'ils communiquent dans les pièces du marché et lors de leur identification sur le portail acheteur sert d'adresse de référence. Les candidats sont invités à s'assurer que l'adresse indiquée est bien active et disponible.

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur offre dans les conditions suivantes sous peine d'être écartés de la consultation.

Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité, dans les conditions fixées ci-dessous.

Cette transmission doit être faite au plus tard le : **21 septembre 2018 à 14 heures 30.**

La transmission des plis est effectuée au choix du candidat, soit sur support papier, soit sur support électronique (voir ci-dessous).

Il n'est pas possible de combiner les deux modes de transmissions (par exemple la candidature par voie papier et l'offre par voie électronique) à l'exception des copies de sauvegarde.

6.1 – Modalités d'envoi des plis sur support papier

Le pli devra être adressé à l'adresse suivante :

Centre Dramatique National de Normandie Rouen
Monsieur Le Directeur Technique
48 rue Louis Ricard - 76176 ROUEN CEDEX 1

Le pli porte l'intitulé du marché auquel il se rapporte et la mention « ne pas ouvrir » comme ci-dessous :

ACQUISITION DE MATERIELS SCENIQUES - matériel lumière
« NE PAS OUVRIR »

L'offre doit parvenir au plus tard à l'adresse, date et heure indiquées :

- par pli permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception
- ou remis contre récépissé au Centre Dramatique National de Normandie Rouen

6.2 – Modalités d'envoi des plis sur support électronique

Les offres peuvent être envoyées, en toute confidentialité, par voie électronique en vous connectant directement sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>

6.2.1 – Les fichiers électroniques

Les plis remis par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces mentionnées à l'article 3 du présent règlement de la consultation.

Concernant « la candidature », il est demandé au soumissionnaire de transmettre un seul fichier électronique (format Word, Excel, PDF, PowerPoint) par document transmis.

Concernant « l'offre », il est également exigé de transmettre un fichier électronique (format Word, Excel, PDF, PowerPoint) par document constitutif de l'offre (exemple : un fichier pour l'acte d'engagement, un fichier pour le BPU, etc.)

6.2.2 – La signature électronique

Tous les documents identifiés à l'article 3 comme devant être signés, doivent être signés électroniquement. La signature électronique est requise sur le document lui-même.

Une signature électronique nécessite un certificat électronique de signature et un logiciel de signature qui permet d'apposer la signature.

L'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics autorise les signataires à utiliser le certificat et la signature de leur choix, sous réserve de leur conformité aux normes du référentiel général de sécurité (RGS) et du référentiel général d'interopérabilité (RGI).

Les candidats doivent s'assurer avant l'envoi de la réponse que les fichiers transmis ne comportent pas de programme informatique malveillant (virus).

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : *.exe, *.vbs, *.com, *.bat, *.scr, *.tar.

Les documents électroniques envoyés par un candidat dans lesquels un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur font l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture desdits documents. Les documents en question sont dès lors réputés n'avoir jamais été reçus et les candidats concernés en sont informés.

L'article 41 III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics offre au candidat la possibilité d'un envoi simultané d'une « copie de sauvegarde » en cas de réponse par voie électronique.

Cette copie de sauvegarde :

- Peut être transmise sur un support papier ou sur un support électronique (CD, DVD-ROM, clé USB...);
- Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés.
- Doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « **Ne pas ouvrir – copie de sauvegarde** » ainsi **que l'intitulé de la consultation**

- Doit être adressée à la même adresse que celle figurant ci-dessus pour la remise des plis papiers.

Attention : cette copie de sauvegarde doit impérativement parvenir dans le délai imparti pour la remise des offres.

ARTICLE 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1 – Contacts

Renseignements d'ordre technique : M. Thomas Turpin

Tel : / Portable : 06 51 49 73 95

Email : thomas.turpin@cdn-normandierouen.fr

Renseignements d'ordre administratif : Mme Blandine Dujardin

Tél : 02 32 18 28 71

Email : blandine.dujardin@cdn-normandierouen.fr

7.2 – Demandes de renseignements complémentaires

Les candidats ont la possibilité de demander toutes informations.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats doivent envoyer des demandes écrites, **au plus tard le 14 septembre 2018** aux adresses courriels mentionnées à l'article 7.1 ci-dessus.

7.3 - Pièces à fournir par l'attributaire

L'attributaire ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations fiscales et sociales.

7.4 - Fin de la procédure

Conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut mettre fin, à tout moment, à la procédure.